Nº 80772

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2022-2023

PROJET DE LOI

portant modification de la loi modifiée du 17 juillet 2020 sur les mesures de lutte contre la pandémie Covid-19

AVIS DU COLLEGE MEDICAL

(10.10.2022)

Madame la Ministre,

Le Collège médical avise globalement favorablement le projet de nouvelle modification de la loi sous rubrique, les nouvelles dispositions étant adaptées aux connaissances de la situation pandémique actuelle.

En particulier la durée d'isolement en cas d'infection symptomatique ou non, ramenée à 4 jours, parait plausible tout en insistant sur la nécessité de consulter le médecin traitant en cas de persistance de symptômes au-delà de 4 jours.

Il est par ailleurs important de soutenir l'initiative des directeurs d'hôpitaux de rendre obligatoire le port du masque à l'intérieur de l'hôpital pour toute personne ainsi que d'encourager énergiquement la vaccination complète du personnel de santé et de soins.

Il se pose d'ailleurs la question si le port du masque ne devrait pas être obligatoire, du moins pour le personnel et les visiteurs, dans les établissements long séjour vu la grande vulnérabilité de la population résidente.

Le contact tracing systématique n'ayant depuis longtemps plus porté de fruits, il est logique de l'abolir.

Finalement le Collège médical réitère son appel à prudence et voit la nécessité de régulières campagnes en faveur du respect des mesures sanitaires (port du masque, distanciation, hygiène des mains) et de campagnes pour une vaccination complète.

Le Collège médical vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de sa parfaite considération

Pour le Collège médical,

Le Secrétaire, Dr Roger HEFTRICH *Le Président,*Dr Pit BUCHLER